



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA HAUTE-SAVOIE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE POISY

L'arrêté préfectoral DDPP n° 2010.85 du 8 avril 2010 porte ouverture d'une enquête publique dans la commune de POISY pendant une durée de 32 jours du 27 avril 2010 au 28 mai 2010 inclus.
Cette enquête porte sur la demande d'autorisation de la S.A. VIGNIER d'exploiter une plate-forme de tri et valorisation multi-déchets située route de l'artisanat, Parc de Calvi, sur le territoire de la commune de POISY. Cette demande d'autorisation porte aussi sollicitation de l'agrément pour le traitement des véhicules hors d'usage (V.H.U.).

ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INSTALLATION

(Rubriques de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement)

N° 167.A : installations d'élimination, à l'exception des installations traitant simultanément et principalement des ordures ménagères et des installations mentionnées à la rubrique 1735.

N° 322.A : stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains.

N° 286 : stockages et activités de récupération de déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques, d'objets en métal et carcasses de véhicules hors d'usage, etc. La surface utilisée étant supérieure à 50m².

N° 98bis.B.1 : dépôts ou ateliers de triage de matières usagées combustibles à base de caoutchouc, élastomères, polymères installés sur un terrain isolé bâti ou non situé à 50m d'un bâtiment habité ou occupé par des tiers la quantité entreposée étant supérieure à 150 m³.

N° 329 : dépôts de papiers usés ou souillés, la quantité emmagasinée étant supérieure à 50 tonnes.

Toute correspondance relative au projet devra être adressée à la mairie de POISY où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures et le mercredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

Monsieur Bernard CHEVALLIER-GAUME est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- mardi 27 avril 2010 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 4 mai 2010 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- mercredi 12 mai 2010 de 15 heures à 18 heures,
- jeudi 20 mai 2010 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- vendredi 28 mai 2010 de 9 heures à 12 heures.